

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 12 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DPE 11 Contrat de transaction concernant le marché de construction d'un réseau d'assainissement dans la ZAC Joseph Bédier (13^{ème}).

M^{me} Anne LE STRAT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un contrat de transaction avec l'entreprise SADE CGTH, relative aux modalités d'indemnisation des travaux supplémentaires du marché de construction d'un réseau d'assainissement dans la ZAC Joseph Bédier (13^{ème}) ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne LE STRAT au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le contrat de transaction dont le texte est joint à la présente délibération entre la Ville de Paris et l'entreprise SADE CGTH, qui indemnise l'entreprise pour un montant de 98 000,00 euros HT, soit 117 208,00 euros TTC.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit contrat de transaction.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'article 2315 de la section d'investissement du budget annexe d'assainissement de la Ville de Paris de l'exercice 2013 ou à défaut d'un exercice ultérieur.